

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025**

N°014

<b>OBJET :</b> CRÉATION D'UNE BOURSE COMMUNALE D'AIDE EN FAVEUR D'ÉTUDIANTS EN MéDECINE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** Mme KERRINCKX.

**ABSENT EXCUSE :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

La commune de Carcassonne, comme de nombreuses communes de France fait face à une diminution du nombre de médecins sur son territoire.

Dans ce contexte, la Ville a décidé de faire de l'accès aux soins de premiers recours une politique prioritaire et développe un plan d'action visant à renforcer l'attractivité médicale de Carcassonne.

Ce plan se traduit déjà par plusieurs initiatives, telles que :

- L'amélioration de l'accueil de la maison médicale de garde suite à sa relocalisation,
- L'ouverture d'un centre d'examen de santé,
- L'acquisition de la maison des oliviers pour la création d'une résidence d'étudiants en médecine visant à offrir aux jeunes internes un lieu d'hébergement commun et convivial leur permettant de créer des liens entre eux et avec le territoire.

La perspective d'une diminution supplémentaire de l'offre en médecine générale liée au départ prévisible en retraite de plusieurs médecins dans les prochaines années, intime d'adopter des mesures complémentaires permettant de garantir à long terme le maintien d'une offre de soins de premier recours adaptée aux besoins des carcassonnais.

Il est ainsi proposé la mise en place d'une bourse communale d'aide en faveur d'étudiants en médecine en contrepartie de leur installation dans le cadre d'une activité de médecine générale sur la Ville dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme.

La bourse serait ouverte, sur candidature, à 4 étudiant(e)s en médecine, à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'étude inscrit(e)s dans une université européenne.

Le montant annuel de l'indemnité d'étude (année scolaire) serait plafonné à 13 000€ maximum par étudiant. Il sera variable et proratisé selon la date à laquelle l'étudiant a candidaté au dispositif.

La durée de versement dépendra de l'année d'étude dans laquelle l'étudiant(e) évolue lors de sa candidature.

Le montant global de cette bourse est donc plafonné à 52 000€ par année budgétaire.

En cas de non-respect de ses engagements contractuels, le bénéficiaire devra rembourser l'indemnité en totalité ou partiellement selon les modalités prévues par le contrat d'engagement.

Le dispositif donnera lieu à appel à candidature. Dans le cas où ce dernier ne permettrait pas de retenir 4 étudiants, la Ville se réserve la faculté de publier un nouvel avis en cours d'année universitaire et au plus tard le 31 décembre 2025. Le dispositif de sélection n'est pas renouvelable sans nouvelle approbation du Conseil Municipal.

Un Comité de sélection sera chargé de l'instruction des candidatures.

Ce dernier sera composé de :

- Monsieur le Maire,

- Deux élus :

Il est proposé Madame Marie Aude Montussac, Maire adjointe déléguée à l'Enseignement

Supérieur, à la Jeunesse, au Numérique, aux Affaires sociales et à la Santé et Monsieur Jean Bernard Audier, Conseiller Municipal,

- Un représentant de l'administration

Un contrat d'engagement prévoyant les conditions de versement et de remboursement éventuel de l'indemnité sera signé entre la Ville et chaque bénéficiaire.

Notamment l'étudiant ayant bénéficié de la bourse communale s'engagera à exercer une activité de médecine générale à l'équivalent d'un temps complet, sur le territoire communal de Carcassonne pour une durée équivalente au nombre d'années d'études financées dans la limite de 5 ans minimum.

Les crédits sont prévus sur la ligne 65741-23.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la création de la bourse communale d'aide en faveur d'étudiant(e)s en médecine,
- D'approuver la composition du Comité de sélection,
- D'approuver le projet de dossier de candidature et de convention d'engagement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les conventions avec chaque candidat retenu.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24737-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025